

**ARTICLE 1 : OBJET – ACCEPTATION – VALIDATION**

Les présentes CP-CSI ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles EN3MOTS fournit au Client des Prestations de conception de site Internet qui comprend notamment l'étude du projet du site, la création du contenu des pages, la navigation, l'enregistrement d'usages Nom(s) de domaine en résultant.

L'acceptation et/ou la validation par le Client d'un Bon de Commande produit par EN3MOTS implique l'acceptation sans réserves des présentes CG-CSI.

**ARTICLE 2 : ENTRÉE EN VIGUEUR – DURÉE**

Les présentes CG-CSI entreront en vigueur à la date de signature, par le Client, du Bon de Commande, décrivant les Prestations considérées aux fins des présentes.

Les CG-CSI sont applicables pour une durée fixée dans le Bon de Commande et renouvelable le cas échéant dans les conditions fixées par le Bon de Commande.

Les Conditions Générales et le Bon de Commande formant un Contrat indivisible, les Parties s'interdisent de dénoncer les présentes Conditions Générales aux seules fins de dénoncer les Conditions Particulières.

**ARTICLE 3 : CALENDRIER**

Un calendrier d'exécution des Prestations pourra le cas échéant être prévu d'un commun accord par les Parties dans le Bon de Commande et EN3MOTS ne pourra en aucun cas être tenu responsable du non respect dudit calendrier, en cas de retard et/ou d'inexécution par le Client de tout ou partie de ses obligations.

**ARTICLE 4 : PRIX ET MODALITÉ DE PAIEMENT**

Le Bon de Commande fixera le prix et les modalités de paiement du prix.

Le Client n'est en aucun cas autorisé à retarder le paiement d'une somme due au Prestataire pour quelque raison que ce soit, ni à effectuer une quelconque compensation et/ou réduction du prix fixé dans le Bon de Commande.

**ARTICLE 5 : OBLIGATIONS D'EN3MOTS**

EN3MOTS s'engage à :

- réaliser les Prestations dans le respect des spécifications prévues dans le Bon de Commande ;
- affecter à l'exécution du Contrat, des personnes disposant de la compétence nécessaire ;
- s'assurer que ses employés, dirigeants, fournisseurs et sous-traitants respectent, dans le cadre de la réalisation des Prestations, les règles qui auront été notifiées préalablement et par écrit par le Client.

**ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DU CLIENT**

Outre les obligations mises à sa charge dans les Conditions Générales, le Client s'engage à :

- fournir au Prestataire la coopération et l'assistance nécessaire à la réalisation des Prestations ;
- permettre le cas échéant, au Prestataire l'accès à tout ou partie du Système Informatique du Client ;
- se doter des moyens techniques, en particulier de télécommunication, nécessaires à l'exécution des Prestations ;
- collaborer activement avec EN3MOTS, notamment en lui remettant le Contenu Promotionnel et/ou l'ensemble des éléments, informations et instructions nécessaires à la réalisation des Prestations ;
- faire part au Prestataire de toute difficulté éventuelle au pourrait naître au cours du Contrat, afin de permettre leur prise en compte rapide ;
- obtenir les autorisations nécessaires et faire son affaire de toute contestation de la part de tiers concernant l'intervention du Prestataire dans le Système Informatique du Client.
- payer le prix des prestations fournies par EN3MOTS en application de l'article 3 des présentes Conditions Générales.

**ARTICLE 7 : INFORMATION DU CLIENT ET CONFORMITÉ DU SERVICE**

7.1 Le Client déclare par les présentes qu'il a procédé préalablement à la souscription par lui au Service à la vérification de l'adéquation du Service qu'il juge adapté à ses besoins ainsi qu'avoir reçu d'EN3MOTS toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent Contrat et qu'en conséquence il renonce à toute contestation sur ce point.

7.2 Le Client déclare disposer du matériel, des logiciels, des compétences et, le cas échéant, du personnel nécessaires à la mise en ligne, l'édition, la mise à jour du Site Internet et du contenu créés par EN3MOTS pour le compte du Client, ainsi que l'utilisation du Service. Il garantit qu'il utilisera le Service conformément à ses spécifications et aux Restrictions Techniques, sans que cette utilisation ne cause de dommage au Serveur, aux Ressources Système ou encore aux Logiciels.

7.3 Le Client s'engage à informer EN3MOTS par lettre recommandée avec A.R. de toute demande, plainte, action judiciaire, directement ou indirectement liée à la fourniture du Service et/ou au Site Internet.

7.4 Le Client garantit EN3MOTS qu'il dispose de l'ensemble des autorisations et déclarations administratives nécessaires à l'exploitation du Site Internet.

Il garantit en particulier :

- avoir procédé aux déclarations préalables de traitements de données nominatives de son Site Internet auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL : www.cnil.fr)
- indiquer sur son Site Internet toutes mentions légales obligatoires, en particulier le nom du directeur de la publication de son site Internet ou les noms et coordonnées complètes du Client, ainsi que les noms et coordonnées d'EN3MOTS en qualité de concepteur du Site Internet.

EN3MOTS ne sera pas tenu pour responsable de l'exécution des formalités prévues au présent paragraphe.

7.5 Le Client assume l'entière responsabilité du Nom de Domaine choisi par lui. Il reconnaît enregistrer et utiliser le Nom de Domaine en conformité avec la législation en vigueur et qu'à des fins strictement licites.

**ARTICLE 8 : LIVRAISON, RECETTE ET MISE EN LIGNE**

La livraison s'entend de la remise au Client des éléments constituant l'objet de la Prestation(s) prévue(s) selon les modalités du Bon de Commande.

Les présentes CG-CSI prévoient les conditions dans

lesquelles se déroulera la recette provisoire, la recette définitive et la mise en ligne du Site entre le Client et EN3MOTS.

**8.1 Recette Provisoire**

La Recette Provisoire a pour objet de vérifier la conformité du Site conçu par EN3MOTS pour le compte du CLIENT selon les spécifications figurant dans le Bon de Commande, de vérifier l'absence d'Anomalies Bloquantes, dans les conditions prévues ci-dessous, sur la base des jeux d'essai réalisés par EN3MOTS, étant entendu que l'anomalie bloquante se définit comme l'anomalie qui empêche l'utilisation des éléments essentiels et structurés du Site.

La Recette Provisoire sera réalisée dans les locaux de la société EN3MOTS (12 avenue Emile Deschamps 75007 PARIS), par le CLIENT avec l'assistance d'EN3MOTS qui dresseront contradictoirement un procès-verbal de recette provisoire mentionnant les remarques, anomalies non-bloquantes et bloquantes constatées par le Client sur le Site.

En cas d'Anomalies Bloquantes, EN3MOTS s'engage à les corriger dans un délai maximum de trente (30) jours ouvrés.

Le CLIENT procédera alors à un nouveau contrôle de conformité dans un délai de cinq (5) jours ouvrés après la correction de ces anomalies par EN3MOTS.

La Recette Provisoire sera acceptée (signature du procès verbal de Recette Provisoire) à partir du moment où aucune Anomalie Bloquante ne sera constatée par le CLIENT. La correction d'éventuelles Anomalies non bloquantes (ci-après désignée « Anomalie ») est alors reportée à la phase de Recette Définitive.

La signature du présent procès verbal de Recette Provisoire est une exigence préalable au démarrage de la procédure de Recette Définitive.

A la signature dudit procès-verbal, EN3MOTS remettra au Client un support de stockage (CD et/ou DVD) sur lequel sera enregistré l'ensemble des animations et du contenu artistique (Animation vidéo flash, 3D, etc), prévus dans le Bon de Commande.

**8.2 Recette Définitive**

La Recette Définitive a pour objet de vérifier la conformité du Site aux spécifications figurant dans le Bon de Commande, dans son environnement de production, et de corriger, le cas échéant, toute Anomalie dans les conditions prévues ci-dessous.

La période de Recette Définitive commence à compter du prononcé de la Recette Provisoire.

La Recette Définitive ne sera prononcée qu'à compter de la correction de toutes les Anomalies découvertes par le client le jour de la Recette.

Le Client disposera d'un délai de dix (10) jours ouvrés à compter de la date prévue de signature des procès verbaux de Recette Provisoire pour dérouler les tests, avec l'assistance d'EN3MOTS.

En l'absence d'Anomalie constatée par le CLIENT, la Recette Définitive sera prononcée sans délai par le Client. EN3MOTS remettra entre les mains du CLIENT un support de stockage (de type CD et/ou DVD) dans lequel figurera l'ensemble des éléments structurant du site Internet comprenant notamment le code source et html du SITE.

En cas d'Anomalie, EN3MOTS s'engage à corriger toutes les Anomalies dans un délai maximum de dix (10) jours ouvrés.

**8.3 Mise en ligne du Site**

Après paiement complet du Prix prévu à l'article 3 des présentes, EN3MOTS mettra en ligne le Site sur le serveur et à l'adresse URL désigné dans le Bon de Commande et remettra au Client l'ensemble des informations, identifiants et mot de passe, nécessaires à l'exploitation du SITE et du serveur dédié à celui-ci.

**8.4 Nouvelles demandes**

En cas de nouvelles demandes apparus lors de la recette provisoire et/ou définitive et portant sur des prestations non comprises initialement dans le Bon de Commande, EN3MOTS s'engage à proposer dans un délai de 5 jours un nouveau devis comprenant le tarif des prestations additionnelles demandées.

**ARTICLE 9 : RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ**

Les éléments livrés par EN3MOTS en application du Contrat resteront sa propriété jusqu'au complet paiement, par le Client, du prix principal, frais et taxes compris.

Au cours de la période durant laquelle EN3MOTS demeure propriétaire, le Client s'engage expressément à prendre toutes mesures pour éviter la déformation, destruction et/ou perte des éléments livrés.

**ARTICLE 10 : TRANSFERT DES DROITS INTELLECTUELS**

Après paiement complet du prix prévu à l'article 4 des présentes, EN3MOTS concède à titre exclusif au Client, pour le monde entier et pour la durée mentionnée ci-après, le droit d'exploiter comprenant l'intégralité des droits d'auteur de nature patrimoniale, notamment le droit de reproduction, de représentation, d'adaptation, de correction, de traduction, de distribution, de commercialisation sur l'ensemble des créations réalisées par EN3MOTS pour le compte du Client et prévues dans le Bon de Commande.

**ARTICLE 11 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Chaque des Parties reste propriétaire des droits relatifs aux éléments technologiques, savoir-faire, marques, logotypes, images, photographies, textes etc... dont elle est titulaire et mis à la disposition de l'autre Partie dans le cadre du présent Contrat.

EN3MOTS pourra utiliser la/s marque(s), logo(s), nom(s) commerciaux, logotype, visuels, Contenu Promotionnel et représentations de Produits du Client, tout ou partie du site Internet du Client aux fins d'exécution du présent Contrat.

Cette licence est valable pour la durée d'exécution du présent Contrat et pour le monde entier.

**ARTICLE 12 : DESIGNATION DU SERVEUR**

12.1 Le Service comprend l'attribution d'un espace de stockage sur le Serveur, dont les caractéristiques sont précisées dans le Bon de Commande (serveur dédié, mutualisé, serveur Interne, etc), et ce pour la durée de souscription du Service.

12.2 Dans l'hypothèse d'un hébergement sur le Serveur d'En3mots du Site Internet du Client, ce serveur demeure en toutes hypothèses la propriété d'EN3MOTS. Le Client est informé qu'il ne pourra, à aucun moment, accéder physiquement au Serveur.

12.3 EN3MOTS se réserve le droit de substituer à tout moment la partie du Serveur attribuée au Client, notamment en cas de changement du parc de serveurs

informatiques d'EN3MOTS, de mise en conformité, de réparation, maintenance etc. du Serveur.

EN3MOTS s'engage à faire ses meilleurs efforts afin d'en informer préalablement le Client et assura, avec le concours de ce dernier, le transfert du Site Internet du Client sur un autre Serveur.

**ARTICLE 13 : ENREGISTREMENT DU NOM DE DOMAINE**

13.1 Il appartient au Client d'effectuer toutes vérifications de la disponibilité du Nom de Domaine qu'il souhaite enregistrer, ainsi que de s'assurer, dans les conditions déterminées à l'article 12 des présentes, que ledit Nom de Domaine ne porte pas atteinte aux droits de tiers, notamment dans les conditions précisées au Paragraphe 2 du Décret n°2007-162 en date du 6 février 2007.

13.2 La disponibilité d'un Nom de Domaine dans la Base Whois n'est donc qu'à titre strictement indicatif et ne peut valoir offre d'enregistrement, sans la confirmation de l'enregistrement par EN3MOTS.

13.3 EN3MOTS s'engage à procéder, dans les strictes limites de disponibilité du ou des Nom(s) de Domaine commandés, et dans les meilleurs délais à l'enregistrement du Nom de Domaine auprès des Registrars ou NIC sous la réserve i) du paiement intégral et effectif du prix entre les mains d'EN3MOTS ii) le respect par le Client de la Charte de Nomage éventuellement applicable et, le cas échéant, la fourniture dans les délais prescrits de l'ensemble des documents dûment remplis et/ou des informations nécessaires à l'enregistrement ou au transfert du Nom de Domaine.

13.4 Le Client déclare et certifie être éligible à l'enregistrement d'un Nom de Domaine en « .FR » tel que défini par la Charte de Nomage de l'AFNIC au jour de la demande d'enregistrement de celui-ci.

13.5 Le Client dégage EN3MOTS de toute responsabilité pour toute déclaration fautive, erronée ou incomplète ayant pour conséquence le rejet de la demande d'enregistrement ou suppression du nom de domaine par l'AFNIC du Nom de Domaine commandé par le Client. Dans tous les cas, le Client garantit EN3MOTS contre tout recours amiable, judiciaire ou arbitral qui en résulterait.

**ARTICLE 14 : MANDAT**

Pour les besoins des prestations objets des présentes, le Client confie à EN3MOTS un mandat pour agir pour son compte et en son nom dans les limites des prestations définies dans la stratégie de communication et de visibilité. Ce mandat couvre notamment toutes les actions que peut entreprendre EN3MOTS pour assurer la visibilité du Client dans les outils de recherche.

Dans le cadre de l'exécution du présent Contrat, le Client autorise le Partenaire à utiliser et reproduire la/s marque(s), logotype et autre signe distinctif du Client pour toute communication interne ou externe, promotionnelle ou publicitaire sur quelque support et par quelque moyen que ce soit et ce, jusqu'à la date d'expiration du présent Contrat.

**ARTICLE 15 : GARANTIES**

Le Client déclare être titulaire ou concessionnaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle relatif au Contenu intégré par EN3MOTS sur les sites Internet édités par des tiers.

Le Client garantit de façon absolue EN3MOTS que le Contenu proposé par le Client et mis en ligne sur le Site du Client par EN3MOTS, ne porte pas atteinte aux droits de tiers, notamment de propriété intellectuelle (brevet, marque, droit d'auteur, dessin & modèle), de la personnalité (droits à l'image de tiers, droit à l'intimité de la vie privée, droit à la paternité), droit à l'image des biens, et qu'il n'y a dès lors pas constitués d'actes de contrefaçon de droits de propriété intellectuelle et/ou d'actes de concurrence déloyale et/ou de violations d'obligations contractuelles de quelque sorte que ce soit.

En conséquence, le Client s'engage à relever et garantir EN3MOTS indemne de toute revendication, action judiciaire ou extrajudiciaire et/ou de toute condamnation de quelque nature que ce soit qui pourraient être prononcées à son encontre ou à l'encontre de l'un de ses salariés, mandataire social, filiale, maison mère, prestataire de services, du fait du Contenu Promotionnel, notamment en cas de violation des dispositions du présent article.

**ARTICLE 16 : RESPONSABILITÉ**

**(a) Droit commun**

EN3MOTS assume au titre des présentes une obligation de moyens et sa responsabilité ne saurait être engagée qu'à raison de sa faute prouvée par le Client, et au titre de dommages directs et prévisibles qui en seraient la conséquence directe.

Sont assimilés à des préjudices indirects, et en conséquence n'ouvrent pas droit à réparation :

- toute action dirigée contre le Client par un tiers ;
- toute perte de bénéfice réel ou anticipé ;
- toute perte causée par une interruption d'activité ;
- toute perte de clientèle ou de réputation.

De manière expresse, les Parties conviennent que les limitations de préjudice visées au présent article continueront à s'appliquer même en cas de résiliation du Contrat.

**(b) Responsabilité éditoriale**

En application des dispositions légales et notamment de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, le client est civilement et pénalement responsable du contenu de son site, des informations transmises, diffusées et/ou collectées, de leur exploitation, des liens hypertextes, des revendications de tiers et actions pénales qu'elles suscitent, notamment en matière de propriété intellectuelle, de droits de la personnalité et de protection des mineurs. Le client s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur dont notamment les règles ayant trait au fonctionnement des services en ligne, au commerce électronique, aux droits d'auteur, aux bonnes moeurs et à l'ordre public ainsi que les principes universels d'usage de l'Internet.

Dès lors, la responsabilité éditoriale de ce site ne sera supportée par EN3MOTS que jusqu'à la livraison complète et définitive de ce site Internet au Client comme prévue à l'article 8.3 des présentes.

A compter de cette date, le Client supportera seul la pleine et entière responsabilité éditoriale de ce Site Internet telle que définie par l'article de loi pour la Confiance en l'Economie Numérique de 21 juin 2004.

**(c) LE CLIENT EST INFORME QUE LE SERVICE NE COMPREND AUCUNE PRESTATION I) DE SAUVEGARDE DE DONNEES ET/OU DU SITE INTERNET II) DE FOURNITURE D'UN PARE-FEU OU « FIRE-**

**WALL ») EMPECHANT NOTAMMENT L'INTRUSION DE TIERS. IL APPARTIENT EN CONSÉQUENCE AU CLIENT DE SOUSCRIRE, LE CAS ÉCHEANT, AUPRES D'EN3MOTS OU DE TOUT AUTRE PRESTATAIRE DE SON CHOIX CE TYPE DE PRESTATION. EN3MOTS NE SAURAIT EN CONSÉQUENCE ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE LA PERTE DE DONNEES ET/OU DU SITE INTERNET DU CLIENT.**

**A) LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

**(D) TITRE DE CONDITION ESSENTIELLE ET DÉTERMINANTE DES PRESENTES CONDITIONS GÉNÉRALES. SI LA RESPONSABILITÉ DE EN3MOTS ÉTAIT RETENUE DANS LES CONDITIONS PRÉVUES A L'ARTICLE 16 LE CLIENT NE POURRAIT PRÉTENDRE, A D'AUTRES INDEMNITÉS ET DOMMAGES ET INTÉRÊTS OU RÈGLEMENT QUELCONQUE, TOUTES CAUSES CONFONDUES, QU'AU MONTANT DES RÈGLEMENTS EFFECTUÉS PAR LUI AU TITRE DES PRESTATIONS RÉALISÉES POUR LUI DANS L'ANNÉE DU FAIT GÉNÉRATEUR DU FAIT DOMMAGEABLE.**

**ARTICLE 17 : DÉFAUT DE PAIEMENT – SUSPENSION – RÉSILIATION – TERME**

17.1 En cas de non-respect par le Client d'une quelconque de ses obligations, EN3MOTS se réserve le droit de suspendre, sauf disposition contraire et suivant un préavis raisonnable, le Service, et ce jusqu'au parfait respect par le Client de ses obligations.

17.2 En cas de défaut de paiement par le Client d'une commande de Service, EN3MOTS avertit le Client en lui donnant injonction de régulariser dans les plus brefs délais. Le défaut de paiement à échéance par le Client entraînera :

- la exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues, quel que soit le mode de règlement prévu ;

- la facturation d'un intérêt de retard sur la base d'un taux égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal à compter du premier jour ouvré de retard ;

- la suspension immédiate de toute Prestation, jusqu'au paiement intégral des factures émises et non réglées ;

EN3MOTS se réserve le droit de suspendre le Service jusqu'au complet paiement du prix et dans un délai raisonnable, puis à l'issue dudit délai, de résilier de plein droit le présent Contrat.

L'ensemble des dispositions visées à l'alinéa précédent s'appliqueront de plein droit, sans mise en demeure préalable, du seul fait du non respect d'une seule échéance contractuelle, et sans préjudice des dommages et intérêts que EN3MOTS sera en droit de réclamer et/ou de l'application du présent article.

17.3 La déclaration délibérée par le Client d'informations inexactes ou douteuses, l'absence délibérée par le Client de mise à jour des informations fournies à EN3MOTS, ou l'absence de réponse par le Client aux demandes d'EN3MOTS, notamment relatives à l'exactitude des informations fournies par lui, entraîneront la suspension de plein droit du Service.

17.4 Sauf disposition particulière, en cas de manquement par l'une des parties au présent Contrat à l'exécution de ses obligations et à défaut pour cette partie d'y remédier, l'autre partie pourra résilier de plein droit le présent Contrat, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, un (1) mois après une mise en demeure restée sans réponse.

17.5 Toute suspension, résiliation ou suppression du Service aux torts exclusifs du Client notamment dans les conditions déterminées au présent article 15 n'entraînera aucun dédommagement au bénéfice de ce dernier. En outre, dans cette hypothèse, aucun remboursement du Service ne pourra lui être répercuté.

17.6 En cas de résiliation pour quelle que cause que ce soit ou d'arrivée à son terme du présent Contrat, le Client devra faire son affaire, avant l'échéance qu'il est imparti (soit *à maxima* 72 heures avant le terme), de la récupération par ses soins de l'intégralité des données lui appartenant, à défaut de quoi ces éléments seront supprimés par EN3MOTS.

**ARTICLE 18 : FORCE MAJEURE**

18.1 Tout événement en dehors du contrôle de l'une ou l'autre partie et contre lequel elle n'a pu raisonnablement se prémunir constitue un cas de force majeure et suspend à ce titre les obligations des parties, comme par exemple sans que cette liste soit limitative : une grève ou une panne (EDF, des opérateurs de télécommunications, des Registrars, des sites communautaires, des exploitants de fibre, etc.), un arrêt de fourniture d'énergie (telle que l'électricité), une défaillance du réseau de télécommunication dont dépend EN3MOTS et/ou des réseaux qui viendraient s'y substituer.

Aucune Partie ne pourra être tenue responsable, ou considérée comme ayant failli au Contrat, pour toute inexécution liée à un cas de force majeure tel que défini par la loi et la jurisprudence française, à la condition qu'elle le notifie à l'autre Partie (i) et qu'elle fasse son possible pour minimiser le préjudice et exécuter au plus vite ses obligations après cessation du cas de force majeure (ii).

18.2 En cas de réalisation d'un tel événement, le Contrat est suspendu pendant un délai de trente (30) jours à compter de la survenance dudit cas de force majeure. Au cours de cette période, les Parties acceptent d'engager des discussions pour trouver une solution alternative. Si après quinze (15) jours de discussions, les Parties ne trouvent pas d'issue, le Contrat serait alors résolu ou résilié de plein droit, sans qu'aucune indemnité ne soit due.

**ARTICLE 19 : FIN DU CONTRAT**

Une fois le présent Contrat arrivé à son terme ou résilié, les parties n'auront plus aucune responsabilité l'une envers l'autre quant à l'exécution de celui-ci. Dès lors, EN3MOTS ne sera plus responsable de la modification a posteriori qui lui a été confiée le cas échéant dans le Bon de commande par le Client qui en supportera immédiatement la charge et la responsabilité à la fin du contrat.

**ARTICLE 20 : RÉFÉRENCE COMMERCIALE**

Les Parties sont autorisées à se citer mutuellement ainsi qu'à faire état de leurs relations commerciales en toute liberté.

**ARTICLE 21 : CONFIDENTIALITÉ**

Le Client s'engage à tenir confidentielles les informations communiquées par EN3MOTS dans le cadre de la réalisation des Prestations. Sont réputées confidentielles au sens du présent article toute information(s) de toute nature,

technique, financière, commerciale ou comptable, toute donnée(s), étude(s), audit(s), savoir-faire(s) ou expérience(s) communiquée(s) par le Prestataire, quels qu'en soient la forme, le support ou le moyen incluant notamment les communications orales, écrites ou fixées sur un support quelconque, se rapportant directement ou indirectement à la réalisation des Prestations, et ce y compris l'ensemble des documents contractuels constituant le présent Contrat. Le Client s'interdit en conséquence de divulguer tout ou partie des informations confidentielles précitées à l'égard de tous tiers au présent Contrat, notamment tout sous-traitant, client ou conseil du Client, sans l'accord préalable écrit du Prestataire.

En toute hypothèse, le Client se porte fort du respect de ses obligations par son personnel ainsi que tout tiers tel que visé au présent article.

**ARTICLE 22 : NON SOLICITATION DE PERSONNEL**

Les Parties s'engagent mutuellement à ne pas embaucher, directement ou indirectement, le personnel salarié ou non salarié employé par l'autre Partie, pendant toute la durée du présent accord prorogée d'une période de deux (2) ans à compter du terme de cet accord, sauf autorisation préalable et écrite de l'employeur dont le salarié est débauché. Le non respect de cette clause, sans préjudice de tous dommages-intérêts éventuellement alloués par une juridiction compétente pouvant être réclamés par la Partie lésée, entraînera le paiement à la Partie lésée d'une somme équivalente à vingt-quatre (24) mois du dernier salaire perçu par le salarié débauché.

**ARTICLE 23 : CORRESPONDANCE - PREUVE**

Sauf disposition particulière dans les présentes CG, les correspondances échangées entre les parties sont assurées par courrier électronique.

En application des articles 1316 et suivants du Code civil et, le cas échéant, de l'article L.110-3 du Code de commerce, les parties déclarent que les informations délivrées par courrier électronique font foi entre les parties tant qu'aucun écrit contradictoirement authentifié et signé, venant remettre en cause ces informations informatisées, ne soit produit.

Les éléments tels que le moment de la réception ou de l'émission, ainsi que la qualité des données reçues feront foi par priorité telles que figurant sur les systèmes d'information du Prestataire, ou telles qu'authentifiées par les procédures informatisées du Prestataire sauf à en apporter la preuve écrite et contraire par le Client.

**ARTICLE 24 : CESSIION**

Le Contrat ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une cession par l'une des Parties sans l'accord préalable écrit de l'autre Partie.

En revanche, en cas de fusion par constitution d'une nouvelle société, de fusion absorption, de scission ou de tout changement de contrôle affectant le Prestataire, le Contrat perdurera sans qu'il soit nécessaire pour EN3MOTS d'informer le Client de l'éventuelle modification intervenue.

Le Client déclare accepter d'ores et déjà tout changement dans la personne du Prestataire et reconaître l'éventuel successeur de cette dernière comme son cocontractant.

**ARTICLE 25 : SOUS-TRAITANCE**

Le Client autorise expressément EN3MOTS à recourir à des sous-traitants afin de réaliser les Prestations, et dans ce cadre à se faire communiquer l'ensemble des informations et/ou éléments nécessaires.

**ARTICLE 26 : DIVERS**

26.1 Le Client est informé que les présentes Conditions Générales peuvent faire l'objet de modifications à tout moment. EN3MOTS avisera le Client de toute modification des présentes CG quinze (15) jours au moins avant son entrée en vigueur. Le Client qui refuse ces modifications peut, soit résilier le Service dans un délai maximum de quatre (4) mois à compter de la notification, soit demander à ce que les anciennes Conditions Générales restent applicables jusqu'à l'échéance de son Contrat.

26.2 EN3MOTS se réserve le droit de modifier, à tout moment, les caractéristiques du Service, sans que lesdites modifications n'entraînent de modifications substantielles. EN3MOTS avisera alors les Clients de cette modification quinze (15) jours avant son entrée en vigueur de ces dernières.

26.3 Les dispositions des présentes CG expriment l'intégralité de l'accord conclu entre les Parties. Elles prévalent sur toute proposition, offre commerciale, échange de lettres antérieures et postérieures à la conclusion des présentes, ainsi que sur toute autre disposition figurant dans les documents échangés entre les parties et relatifs à l'objet des CG, sauf avenant dûment signé par les représentants des deux parties.

26.4 Si une ou plusieurs dispositions du présent Contrat sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision devenue définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

26.5 Le fait que l'une ou l'autre des parties n'ait pas exigé, temporairement ou définitivement, l'application d'une disposition des présentes CG ne pourra être considéré comme une renonciation aux droits détenus par cette partie.

**ARTICLE 27 : LOI APPLICABLE – TRIBUNAL COMPÉTENT**

27.1 En cas de difficulté pour l'interprétation et/ou l'application des présentes CG, les parties décident de se soumettre préalablement à une procédure amiable avant toute action judiciaire.

27.2 Le présent Contrat est soumis au droit français. Tout litige susceptible de survenir en rapport avec les présentes CG-CSI, leur interprétation et leurs conséquences ou avec les actes les complétant ou les modifiant, attribution expresse et exclusive de compétence est attribuée aux Tribunaux compétents du ressort de PARIS, nonobstant pluralité de défendeurs, appel en garantie, référé et expertise.